

SERVICES POUR LA PETITE ENFANCE

Les services pour l'enfance présent sur le territoire proposent une **offre éducative**, qui vise à la formation intégrale des enfants et au **soutien pour les familles** avec enfants de zéro à trois ans ; ceci constituent un système d'**opportunité d'éducation** qui favorisent, en étroite **interaction** avec les familles, le développement harmonieux , et intégrales des enfants encadrés à nos services .

Les familles sont reconnue comme protagonistes actives du projet éducatif des services, porteuses des propres valeurs et héritages culturel, ainsi que du droits à l'information, à la participation et au partage des incitatives proposées par nos services.

Au sein de nos services éducatifs, nous respectons les droits individuels, sociaux e civils des citoyens plus petits et nous reperons les actions et les mesures finalisés à répondre de façon efficaces à leurs besoins

Typologie des services éducatifs sur le territoire de la Commune de Sesto Fiorentino Offerte publique – offerte Privée

1. Offerte publique : services de propriété communale

Nom	Typologie	Places crèches
ALICE Via XX Settembre, 217	CRECHE POUR L'ENFANCE A' LONG TERME	61
ELIO MARINI Via Tommaseo, 25/A	CRECHE POUR L'ENFANCE A' LONG TERME	54
GIANNI RODARI Via Gora, 40	CRECHE POUR L'ENFANCE A' LONG TERME	54
QUERCETO Via Venezia, 31	CRECHE POUR L'ENFANCE A' LONG TERME	54
IL GATTO E LA VOLPE Viale Togliatti, 225	CRECHE POUR L'ENFANCE A' LONG TERME	35
IL PENTOLINO MAGICO Via XX Settembre, 217	CRECHE POUR L'ENFANCE A' COURT TERME	25
LA COCCINELLA Via XX Settembre, 217	GARDERIE DE L'APRES MIDI	18

Pour bénéficier de ces services, il est nécessaire présenter une demande d'inscription avec les modalités et en respectant le délai de temps prédisposé e communiqué sur le site officiel de la Commune de Sesto Fiorentino, environs vers le mois de Mai.

Le demandes peuvent être envoyées online au Bureau des Services Educatifs pour l'Enfance. Selon les caractéristiques de la famille demandeuse, il lui est attribué un score : sur la bases du scores obtenu, sont établi des classements

Les familles jouissent d'une couverture partielle des couts, le paiement des frais annuels sur base mensuelle déterminé sur la base de l'ISEE et sur la typologie des services ainsi que sur l'horaire de fréquence.

Les crèches pour l'enfances communales accueillent des enfants de 3 mois a 3 ans et prévoient la divisons en groupes selon les tranches d'âges selon le projet pédagogique/éducatif du service éducatif 0 – 3 ans :

- Groupe Petits : accueille les enfants âgé de moins de 14 mois présent dans les classement Tout Petits/ Petits A/ Petits B.
- Groupe Intermédiaire : accueille les enfants d'âge compris entre 14 et 23 mois
- Groupe Grands : accueille les enfants d'âge copris entre 24 et 36 mois

La Garderie de l'Après Midi accueille les enfants d'âge copris entre 18 mois et 3 ans et donne l'opportunité de faire l'expérience de jeux individuel et collectif avec une fréquence horaire réduite.

Le service prévoit un gouté, il est opératif tous les après midi de lundi à vendredi, de Septembre a Juin, de 15.00 à 19.30.

L'ouverture du mois de Juillet sera effective selon le nombre de requêtes des familles des utilisateurs : un minimum de 6 et un maximum de 10.

2. Offerte privé : services éducatifs de propriété privée agréée et conventionné

Ce sont service autorisés gérés par société, coopératives, organismes, associations ou entreprise individuelles, organisés dans le respect des règles régionales de référence.

La Commune autorise, accrédite et contrôle leur fonctionnement.

Le gérant, dans le propre siège, garantit la réalisation du projet pédagogique/éducatif du service à travers le personnel de la structure.

Les inscriptions sont directement soignées par le gérant privé; les familles paient les tarifs définis par le titulaire sujet, indiquées dans la "Charte des Services pour la Première Enfance" et dans le règlement intérieur de l'établissement.

Les familles présentes dans les listes d'attente communale qui choisissent de fréquenter un service accrédité ont la possibilité de jouir, d'un remboursement partiel, dénommé **bon service**. *La modalité pour l'assignation de tel avantage sociale et la disponibilité économique* sont définies par l'Avis de concours la Région la Toscane selon le ressources à sa disposition.

Le **bon service** est assigné aux familles présentes simplement dans la liste d'attente des classement communales à la suite de demande d'inscription arrivée dans les temps et des manières communiqué le site officiel de l'organisme: c'est une contribution régionale aux familles qui, n'étant pas acceptées pas dans les crèches communales et présents dans la liste d'attente, inscrivent directement leurs fils à des services privés accrédité 0/3 ans.

a. **Le projet éducatif**

Le projet éducatif explicite les valeurs de référence, les buts généraux et les orientations formatives qui caractérisent le service.

Valeurs de référence du Service:

- L'enfant comme personne titulaire de droits
- La famille comme sujet porteuse d'une propre culture éducative
- L'éducateur comme professionnel avec compétences spécifiques
- Les différences comme composant constitutif des gens et des contextes

Les buts généraux, s'inspirant aux valeurs rapportées, délimitent le parcours éducatif à suivre et visent à:

- Collaborer avec les familles à la croissance, formation et socialisation des enfants confiées au Service en promouvant leur bien-être psychophysique et le développement de leurs potentialités cognitives, affectives, relationnelles et sociales
- Prévenir et intervenir sur conditions de désavantage psico-physique et associé culturel
- Garantir prestations professionnelles qualifiées de la part du personnel éducatif, grâce à la formation et supervision de la Coordination Pédagogique
- Réaliser la continuité éducative avec la famille, avec les autres services pour la première enfance et avec l'école de l'enfance
- Diffuser le renseignement sur les problématique relatifs à la première enfance de façon à accueillir et valoriser les différences personnelles, sociales et culturelles

b. **Services particuliers accrédités éducatifs et conventionné**

Certain services privés agréés ce sont rendus disponibles au conventionnement avec la Commune, en réservant une part de leurs places aux enfants présents dans les listes communales. Les places de crèche conventionnées sont assignés sur la base du score obtenue en liste et si elles demandé par les familles.

La Commune se fait charge de partie des frais mensuels.

Nom	Typologie	Place Creche
IL CAPPELLAIO MATTO Via Leopardi, 86	CRECHE POUR L'ENFANCE	50
L'ALBERO DI JESSE Via Cino da Pistoia	CRECHE POUR L'ENFANCE	30
SOLE – LUNA Via Brunelleschi, 2/4	CRECHE POUR L'ENFANCE ET LUDOTEQUE	19
SOTTO L'OMBRELLO DI MARY POPPINS Via Venni, 2/4	CRECHE POUR L'ENFANCE	23
SANTA MARTA Via del Gavine 6	CRECHE POUR L'ENFANCE	39
L'ARCOBALENA Via Garibaldi, 206	CRECHE POUR L'ENFANCE	31
UN MONDO A FORMA DI ME Via del Trebbio, 60	CRECHE POUR L'ENFANCE	33
BABYLANDIA Via Tommaseo, 21	CRECHE POUR L'ENFANCE ET LUDOTEQUE	23
ANACLETO Via Fibonacci, 29	SERVICE EDUCATIFE EN CONTEXTE FAMILALE	5

I. Accédé au service: critères et modalité d'inscription

Les critères et les modalités d'inscription sont indiquées dans Le Plan Éducatif Communal (PEC), publié annuellement. Dans le PEC ils sont indiqués:

- Règles de gestion des services pour la première enfance communale et conventionné
- Critères pour l'attribution du score
- Détermination des critères pour les conventions avec les gérants des crèches privés présents accrédités sur le territoire de la Commune de Sesto Fiorentino

Dans les services pour la première enfance de propriété publique, les critères d'accès adoptés sont prédéterminé et publics, ils attribuent la priorité aux cas de handicap et de malaise sociale attesté par les services sociaux territoriaux.

Les demandes d'inscription aux services pour la première enfance communale et aux places réservés dans les crèches privés conventionnées, sur le territoire doivent être présentés dans les temps et de la façon indiquée dans l'appel d'offre.

Pour l'accès les enfants doivent **être** résidents sur territoire communal, ensemble à au moins un parent ou un tuteur qui en ai la responsabilité parentale, à la date de présentation de l'instance d'inscription.

L'accès au service peut être demandé aussi pour enfants **non résidents** dans la Commune.

Dans les classement des **non résidents** on puise seulement dans le cas de **complète satisfaction** des demandes des résidents.

Parmi les **non résidents** il sera donnée priorité aux enfants résident dans les Communes qui font partie de la Conférence pour l'Instruction de la Zone Florentine Nord-ouest.

II. **Comment sont informées les familles sur l'inscriptions et l'organisation du service**

- L'appel de concours est publié sur le site web de la Commune de Sesto Fiorentino et affiché dans les places spécifiques.
- Pendant la période d'ouverture de l'avis de concours il est possible de visiter les services pour la première enfance communale - *open day* - et privé conventionnés sur le territoire selon le calendrier et l'horaire reportés dans l'avis.
- Pour les familles résidentes il est possible effectuer l'inscription en ligne avec identifiants d'accès spéciaux ou directement au guichet au près du bureau Services à l'enfance depuis un poste assisté.
- Dans la formation de la liste d'accès, les critères d'attribution des scores sont :
 - ❖ la composition de la famille et la condition de travail des parents
 - ❖ documentation de situations spéciales.

III. **Élaboration des listes d'accès et communication admission**

- Sur la base des questions d'admission reçue, **5 Listes prioritaires** sont remplies subdivisée en groupes en relation à l'âge des enfants: Très petits, Petits A, Petits B, Moyens, Grands.
- Les Listes prioritaires sont dressée durant le mois de juin elles peuvent être consultés sur le site de la commune et au près du Bureau Services à l'enfance, rue Gramsci,282.
- L'assignation des enfants au service et à l'heure indiquée par la famille sera établie selon l'ordre des listes de priorité, suite aux places disponibles pour groupe d'âge, en tenant compte des préférences exprimées, maximum 12, en ordre prioritaire, de la part des familles.
- Avec l'acceptation, à la famille est communiquée la date de la première réunion des parents au près du service auquel l'enfant a été admis.

- Pour les enfants porteurs de handicap il est prévu l'insertion prioritaire dans la Liste aux sens de la loi L. 104/92.
- Il est prévue une réserve de places, dans les Services pour la première enfance communale, pour enfants, identifié par les services sociaux présentant de risques de pauvreté et malaise/risque social.

IV. **Le calendrier d'ouverture et les horaires du Service**

- Le Service ouvre le deuxième lundi du mois de septembre de façon générale et il termine la dernière semaine du mois de juin, avec interruption pour les vacances de Noël et de Pâques, selon le calendrier ministériel, approuvé avec délibération par la Commission Régionale Toscane. Le calendrier annuel vient communiqué aux familles.

- **Horaire Quotidien du Service**

Les Crèches communale fonctionnent du lundi au vendredi avec les heures suivantes:

➤ Alice, Querceto, Rodari	7,30 – 13,30	7,30 – 16,00	7,30 – 17,30	
➤ Marini	7,30 – 13,30	7,30 – 16,00	7,30 – 17,30	8,00 – 18,00
➤ Il Gatto e la Volpe	7,30 – 14,00	7,30 – 16,00	7,30 – 17,30	
➤ Il Pentolino Magico	7,30 – 14,00			
➤ La Coccinella	15,00 – 19,30			

VI. **Service de restauration**

- Les crèches prévoient la consommation du déjeuner de la part de tous les enfants admis.
- Les repas, petit déjeuner, déjeuner et goûter sont fournis et distribué dans le respect du en vigueur normatif.
- Depuis 1997 la cantine dans notre Commune est gérée par la société participée Qualità & Servizi S.p.A.
- Les menu sont établis par la diététicienne de la société dans le respect besoins nutritionnels des petits utilisateurs. La nourriture qui est administré est sujette à contrôles de qualité effectués soit par le bureau Service Scolaire et Sportif et Services Éducatifs à l'enfance soit des parents dégustateurs qu'ils font partie des Commissions Cantine et Dégustation, présents en chaque service éducatif pour la première enfance et en chaque école du territoire.

V. **La santé**

- La fréquence au service demande aux familles l'observance des indications hygiéniques - sanitaires vous établies par l'Agence Sanitaire Locale pour défendre la santé et le bien-être des enfants et de tous ceux d'ils fréquentent le service.

A. L'acclimatation: le crèche est un endroit différent de la maison

Les phases initiales de fréquence et connaissance de la crèche ils demandent à l'enfant la capacité de s'adapter à une nouvelle situation, qui le porte à établir une relations avec des adultes et enfants différents des figures familiales.

Pour favoriser l'acclimatation de l'enfant il est nécessaire de garantir un parcours qui prévoie une gradualité des temps de séjour et l'implication des parents dans la première phase de connaissance de la crèche et des éducateurs de référence.

L'enfant est accompagné à la crèche pour peu d'heures, puis pour moitié journée et seulement quand il s'est habitué à la nouvelle situation il est inséré pour la journée entière, selon l'heure choisie par la famille, en suivant justement un parcours indiqué d'environ trois semaines et qu'il peut changer selon l'exigences de chaque enfant.

B. Le groupe des enfants

Le projet d'organisation prévoit la subdivision des enfants en trois groupes - section homogène, chacune de lequel a à disposition des adultes de référence. À l'intérieur du groupe - section dans l'organisation quotidienne des différents moments de la journée la subdivision est prévue en petits groupes.

C. Organisation de la journée: le temps, les routines, le jeu

Hypothèse d'organisation de la journée

La journée éducative s'organise en moments de soin, jeu libre et jeu structuré. La répartition du temps à l'intérieur de la crèche est caractérisée par des événements qui chaque jour se répètent égal avec valence émotive et affective spécifique dans lequel l'enfant reconnaît et il retrouve les aspects familiaux de la vie quotidienne dans une dimension de socialité élargie et partagée.

L'accueil et la réunion

Ce sont phases délicates du point de vue émotif, qui caractérisent le début et la fermeture de la journée à la crèche de l'enfant pendant lequel vit des expériences de séparation et de réunion avec les parents et vice versa, de réunion et séparation avec les éducateurs de référence.

Le casse-croûte du matin avec fruits de saison c'est un moment qui indique la fermeture de l'accueil, une place dans lequel le groupe des enfants on compose et chaque enfant reconnaît la propre appartenance.

Le moment de l'échange et de l'hygiène personnelle se répète souvent dans la journée avec des déterminés horaires, comme se laver avant les mains et après déjeuner. L'échange est un moment de relation privilégiée entre éducateur et enfant, fait de chuchoteries, de gestes personnels et de pratiques quotidiennes: à travers l'implication active de l'enfant on reçoit et il se soutient son procès de croissance vers l'autonomie.

Proposée éducatives

Jouer avec autres enfants ensemble c'est un des expériences les plus significatives pour le développement de la connaissance et des émotions, utile pour acquérir adresse et aussi pour structurer la propre identité; jouer signifie affronter problèmes et conflits ensemble, expérimenter stratégies d'approche développer l'intelligence sociale.

L'éducateur propose différentes activités aux petits groupes d'enfants en préparant la place et les matériels.

Le déjeuner, dans les services dans lesquels il est prévu, c'est une situation d'agrégation sociale forte dans lequel au-delà à partager le plaisir de se nourrir, on partage le plaisir de rester tous ensemble adultes et enfants.

Le déjeuner est une situation véritable d'apprentissage: graduellement l'enfant apprend à se nourrir tout seul et il apprend règles de comportement social.

Le sommeil est un moment significatif du point de vue émotif: s'abandonner au sommeil de manière sereine suppose une relation forte de confiance entre l'enfant et l'adulte qui prend soin de lui.

La régularité des horaires et la tranquillité de l'adulte et du milieu aident l'enfant à s'endormir sereinement.

Le goûter

Après la somme de l'après-midi le goûter est un moment dans lequel le groupe se retrouve et commencent agréablement à la dernière partie de la journée à la crèche. Dans l'Espace Jeu le goûter, au-delà à la valence sociale, commence la scansion des activités de jeu structuré.

Au titre d'exemple:

Orario	Attività
7.30-9.30	Accueil (jeu libre)
9.30-10.00	Cercle de salutation et petit déjeuner de fruits
10.00-10.15	Échange et propreté personnelle (à petits groupes)
10.15-11.15	Activités structurées (à petits groupes)
11.15-11.30	Propreté personnelle et préparation au déjeuner (à petits groupes)
11.30-12.15	Déjeuner
12.15-13.00	Change et propreté personnelle (à petits groupes)
13.00-15.15	Relaxation et Repos
15.15-16.00	Change - propreté personnelle et goûter
16.00	Réunification

16.00-17.30

Prolongement éventuel et réunion suivante